



Aix en Provence

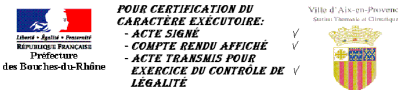
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2014-337**

Séance publique du

29 septembre 2014

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Président de la
Communauté du Pays d'Aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : A013-211300017-20140929-51627-DE-1-1_0
Date de signature : 30/09/2014
Date de réception : mardi 30 septembre 2014
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGITIMITÉ ✓

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX CLUBS ET AUX ASSOCIATIONS DE SENIORS

Le 29 septembre 2014 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 23/09/2014, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Christine BERNARD, Madame Odile BONTHOUX, Madame Patricia BORRICAND, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaëlle LENFANT, Monsieur Claude MAINA, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Noëlle CICCOLINI-JOUFFRET à Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Gérard DELOCHE à Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Sylvain DIJON, Madame Catherine ROUVIER à Monsieur Raoul BOYER, Madame Françoise TERME à Monsieur Laurent DILLINGER.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Jacques AGOPIAN.
Secrétaire : Sylvain DIJON

Madame Sylvaine DI CARO donne lecture du rapport ci-joint.



Aix en Provence
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE
D.G.A.S Qualité de Vie
Direction Petite Enfance et Solidarités

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 SEPTEMBRE 2014

Nomenclature : 7.5
Subventions

RAPPORTEUR : Madame Sylvaine DI CARO

Politique Publique : 12-DEVELOPPEMENT DES SERVICES DE PROXIMITE AUX AIXOISES ET AIXOIS

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX CLUBS ET AUX ASSOCIATIONS DE SENIORS- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Dans le cadre des activités proposées par les différentes associations et clubs aixois en direction des Seniors, la Ville d'Aix-en-Provence apporte sa contribution sous forme de subventions de fonctionnement .

Ces dotations participent à la continuité des actions dispensées, à l'organisation de rencontres, de moments ludiques ou festifs.

Afin de maintenir ces liens de convivialité, je vous propose d'octroyer à chaque association ou club listé en annexe les subventions suivantes, sachant que ces propositions ont été validées le 8 Septembre 2014

Je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ATTRIBUER** à ces associations les subventions de fonctionnement pour l'année 2014, telles que présentées dans le tableau ci-après,

- **DIRE** que la dépense correspondante d'un montant de **Neuf Mille quatre cent Euros € (9 400 euros)** sera imputée au Budget de la Ville sur la ligne budgétaire 9261 6574 1776 (**Subventions de fonctionnement aux associations et organismes de droit privé**) qui présente les disponibilités suffisantes.

DL.2014-337 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX CLUBS ET AUX ASSOCIATIONS DE SENIORS-

Présents et représentés	: 54
Présents	: 49
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 54
Pour	: 54
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Reine MERGER

Compte-rendu de la délibération affiché le : 30/09/2014
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)

**AIDE SOCIALE AUX PERSONNES AGEES
 ATTRIBUTION DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2014**

Ligne budgétaire : 9261 6574 1776

<i>Tiers</i>	<i>Clubs 3ème Age</i>	<i>2012</i>	<i>2013</i>	<i>Proposition 2014</i>	<i>Convention</i>	Objet
9281	LA BELLE EPOQUE	3 400,00 €	3 400,00 €	3 400,00 €	NON	Réunion hebdomadaire club 3ème âge gratuit, fêtes des mères, anniversaires, sorties journée, jeux de cartes, lotos tous les mercredis.
9270	CLUB LE SANS SOUCI-SEXTIAE	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	NON	Club des seniors, solidarité active entre les membres. Activités de loisirs. Informations pour les personnes âgées.
	<i>Sous Total 1</i>	5 400,00 €	5 400,00 €	5 400,00 €		

<i>Tiers</i>	<i>Autres associations liées aux 3ème Age</i>	<i>2012</i>	<i>2013</i>	<i>Proposition 2014</i>	<i>Convention</i>	Objet
33878	ACLAP	800,00 €	800,00 €	1 000,00 €	NON	Accueil et entraide aux personnes âgées
63665	ART A LA MAISON	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	NON	Animations musicales en direction des publics seniors. Lutte contre l'isolement et le développement des solidarités intergénérationnelles.
	<i>Sous Total 2</i>	3 800,00 €	3 800,00 €	4 000,00 €		
	Total Général	9 200,00 €	9 200,00 €	9 400,00 €		